

Préambule,

Etat civil,

Association des Anciens Combattants de Croisy,

Résumé du conseil municipal du 15/11/2002 et du 10/1/2003,

Infos pratiques,

Un emblème pour Croisy,

Composition de la communauté de communes des Monts et de l'Andelle,

Histoire des rues 6ème épisode : Rue de l'abreuvoir,

Prix de l'eau.

Préambule

La traditionnelle présentation des vœux de la commune de Croisy fut honorée par la présence de Monsieur Michel Cordonnier, conseiller général, et de Monsieur Alain Levern, président de région et acteur principal de la déviation de la route nationale 31. Nos élus étaient également honorés de remettre la médaille d'or du travail à notre collègue, conseiller municipal, Monsieur Bernard Sevestre. Cette cérémonie était agrémentée par une dégustation de galettes des rois offertes par le comité des fêtes.

L.D.M.

Etat civil

Décès

Roland Lallemand le 13 avril 2002,
Alfred Louiset le 1 décembre 2002,

Naissances

Charly Petiot le 27 février 2002,
Bastien Fécamp le 15 mai 2002,
Hugo Rebelo le 13 juillet 2002,
Joshua Troubaday le 12 août 2002,
Gabin Blondel septembre 2002,
Emeline Cauchois le 18 octobre 2002,
Agathe Leboulanger le 14 décembre 2002.

Association des Anciens Combattants de Croisy

Nous avons la douleur de vous faire part du décès de Monsieur Alfred Louiset, président d'honneur, ancien combattant 1939-1945 et Porte-drapeau.

Nous remercions toutes les généreuses personnes de leurs dons et de leur accueil qui ont fait de notre première poule aux dominos une réussite.

La cérémonie du 11 novembre était l'occasion de médailler Monsieur Michel Petit de la Croix du Combattants et de la médaille commémorative et Monsieur Serge Marais de la médaille de la reconnaissance de la nation. Nous remercions l'assistance pour avoir repris avec nous, en chœur, La Marseillaise.

Le président, Albert Delaleau.

Résumé du Conseil Municipal du 15 novembre 2002

Communauté de communes

Le conseil municipal unanime, approuve le projet de statuts de la communauté de communes "Des Monts et de l'Andelle".

Cette délibération fut prise avec le souci de voir aboutir au plus tôt la création de cette structure, indispensable au devenir et au développement des communes concernées. Nous regrettons fortement qu'aucune proportionnalité aux nombre d'habitants n'a été appliquée pour la représentation des communes, instituant ainsi un système injuste et très inégalitaire. En effet chaque commune sera représentée par deux délégués titulaire et un délégué suppléant.

Pour exemple extrême :

La Feuillie 1112 h. soit une voix pour 556 habitants
Le Mesnil-Lieubray 65 h soit une voix pour 33 h.

SIVOM de la haute Andelle

Les communes concernées accepte le retrait de Saint Denis le Thiboult vu la délibération du SIVOM le 26 octobre 2002.

Blason de Croisy

Le conseil municipal, après présentation des trois projets, valide le projet détaillé dans ces pages.

Rampes aux marches de l'église

Monsieur Jean-Pierre Leroy a fourni et installé gratuitement les deux rampes des marches de l'église la veille de la Toussaint. Nous lui renouvelons nos remerciements.

Chauffage du gymnase

Il est en service depuis le 12 novembre 2002.

Bureau de poste

Notre bureau est reclassé en guichet de proximité. La comptabilité de la Poste est maintenant faite à Ry.

Coupe de bois

Monsieur Bernard Sevestre rappelle que l'abattage du fresse à l'angle du chemin du petit Val, prévu initialement en 2000 sera effectué cet hiver.

Bouchons

Mlle Magali Poisson fait appel à ses collègues pour l'aider au tri des bouchons le samedi après-midi. Mme Delaleau et Mr Mayette proposent de l'aider.

Eglise.

Mr James Hellot signale une détérioration des pierres de la façade de l'église et est chargé de prendre contact avec le maçon pour envisager sa réfection.

Syndicat électrique

Mr Jean-claude Mayette proposera à la prochaine réunion du syndicat électrique la rénovation de tout l'éclairage public ainsi que l'installation de nouveaux lampadaires. Ces nouvelles installations seront planifiées sur les trois années à venir. Mr Mayette invite la population à lui faire connaître les endroits de la commune qui pourraient nécessiter un éclairage supplémentaire.

Conseil extraordinaire du 7 janvier 2003

Le conseil municipal unanime élit comme suit les délégués au sein de la communauté de communes des Monts et de l'Andelle :

Titulaires : M. Daniel Buquet et M. Lino de Martin
Suppléant : M. James Hellot

L.D.M.

Infos pratiques

Mairie

Lundi, jeudi de 14 H à 16 H
Mardi, vendredi de 17 H 30 à 19 H
Tél.: 02.35.23.62.02 Fax : 02.35.02.02.67
<http://www.croisy-sur-andelle.fr>

Ouverture du bureau de La poste

du Lundi au vendredi de 14 H à 16 H 30
Samedi de 9 heures à 11 H 30
Tél.: 02.35.23.61.40

A.J.C

Présidée par Bernard LAGARDE
Tél.: 02.32.49.72.47

Les entraînements salle Henri AUVRAY:

Le mercredi et le samedi soir à partir de 18H pour les seniors et cadets,

Le mercredi après midi à 16H15 pour les poussins et 17H15 pour les Minimes.

Croisy Club Détente

Afin de passer un agréable moment le troisième mercredi de chaque mois, les amateurs de jeux (cartes, dominos,...) se rassemblent au restaurant scolaire de 14H à 16H et terminent l'après midi par un goûter. Lors de ces réunions amicales, c'est aussi le moment d'évoquer des souvenirs.

Mme Renée Delaleau, Tél.: 02.35.23.69.11

L'Amicale des pêcheurs

Composition du bureau:

Président, M. Gilbert BABICH

Tél.: 02.35.23.65.19 assisté de :

M. Yves- Marie DANIEL, Mme GODEMENT,
M. Jacques GROSSIER.

ANDEL

L'Association Nature et Défense de l'Environnement Local accueille tous ceux qui veulent protéger notre environnement. Outre la préservation du patrimoine du village, l'ANDEL organise des manifestations culturelles.

J.C MAYETTE Tél/fax : 02 35 02 13 05
Lino DE MARTIN Tél.: 02 35 23 69 79

A l'heure où les logos et icônes voyagent à la vitesse de la lumière à travers nos ordinateurs et téléphones portables, Croisy sur Andelle décide de se donner une image.

Nous avons invité toute la population de Croisy par l'intermédiaire de l'Infos Croisy n° 16 (octobre 2001), relancé cette invitation en exposant les blasons remarquables des villages voisins en janvier 2002 (IC n°17) et présenté les différents projets déposés dans l'Infos Croisy n°18 (avril 2002).

Un an après les premières idées d'emblème, le conseil municipal du 15 novembre 2002, en présence des dépositaires des projets et en concertation avec ceux-ci, après expositions détaillées des sujets, adopte le projet C.

Il a en commun de nombreux thèmes abordés avec le projet A notamment la situation géographique de Croisy en essayant de respecter les anciennes règles de l'héraldique.

Cette emblème sera présent sur toute la correspondance administrative du village et repris sur le drapeau de l' Association des Anciens Combattants de Croisy.

L'Histoire :

L'héraldique est la science historique qui a pour objet l'étude des armoiries. C'est une discipline méconnue qui a longtemps eu mauvaise réputation, notamment en France. À cela de multiples raisons, dont la principale se trouve sans doute dans la confusion trop souvent faite entre noblesse et port d'armoiries.

Les armoiries ne semblent pas avoir existé avant le XIIème siècle. Elles servaient à reconnaître les chevaliers sur les champs de bataille méconnaissables dans leurs équipements. Le grand public croit que les armoiries ont toujours été des marques de noblesse et que seuls ont pu en porter les individus et les familles qui étaient nobles. Or jusqu'au début du XIXe siècle, nulle part en Europe, l'usage d'armoiries n'a été réservé à une classe ou catégorie sociale privilégiée. Bien au contraire, toujours et partout, chacun a été libre d'adopter des armoiries et d'en faire l'emploi de son choix, à la seule condition de ne pas usurper celles d'autrui.

L'enregistrement des armoiries fût initié par Louis XIII en 1615 afin de mettre un peu d'ordre, mais il faut attendre l'édit de Louis XIV du 26 novembre 1696 pour disposer de la première codification relative aux armoiries. Le généalogiste des Ordres du roi, Charles d'Hozier, fut chargé de l'application de l'édit. Son ouvrage comporte soixante-neuf volumes (34 de descriptions et 35 de reproductions de blasons) et renferme près de cent mille armoiries dont trente mille seulement appartenaient à des familles nobles. L'édit fut appliqué pour contraindre le plus grand nombre à s'enregistrer afin de remplir les caisses du Trésor. Ainsi les communes se virent attribuer systématiquement un blason en 1696.

Le nom de "Croisy" vient du site gallo romain "Crusiacum". On fait référence à "Croisy" jusqu'en 1610. De 1610 à 1704 cette référence devient "Croisy-La Haye" du fait du jumelage des deux paroisses. Cette appellation durera jusqu'en 1849, année où le village fut définitivement séparé de "La Haye". De part une délibération du conseil municipal en 1882, le village prit la dénomination de "Croisy sur Andelle". En 1696, le site s'appelait donc "Croisy-La Haye". Il n'existe pas de blason sous ce nom à ma connaissance.

Description du blason : Normand avant tout.

Le blason Normand comporte deux « lions léopardés » nom héraldique qui signifie que le lion est passant et a la tête posée de front, montrant les deux yeux et les deux oreilles. Il a ordinairement la queue couchée sur le corps et repleyée en dehors. Ce lion est de couleur « or » (jaune) sur fond de « gueule » (rouge). Il est « armé et lampassé d'azur » c'est à dire que les griffes et la langue sont bleues. Nous sommes au sud de la frontière normande c'est pour cela que cette figure est représentée « au chef » (en haut) du blason.

Croisy et croisement.

Notre cadre de vie est l'une des « Trois vallées » qui accueillent plusieurs rivières. L'Héronnelles, le Crevon et l'Andelle forment un confluent. Les routes aussi se croisent, il n'est donc pas besoin d'être un fin étymologiste pour deviner l'affiliation du nom de notre village. En langage héraldique le « Pairle » ou « Payrle » est une pièce d'écu en forme de Y dont les deux branches supérieures vont aux deux angles dextre (droite) et sénestre (gauche) du chef et le pied en pointe de l'écu. Cette dénomination peut être employée comme adjectif pour définir une pièce de cette forme.

La forêt.

La forêt de Lyons et les arbres élancés qui la composent, bordent le village et ont des troncs qui rappellent aussi ce symbole « Y ». On y fait référence par la représentation d'un arbre à gauche du blason sur un fond « sinople » (vert) couleur dominante de notre région.

Le monde rural.

Le choix d'une gerbe composée de trois épis de blé, symbole de prospérité, de convivialité et de qualité de vie, rappelle le monde champêtre qui nous entoure. L'on remarquera que le « Y » de « Croisy » en plus de signifier un croisement évoque la fourche, outil rural par excellence.

Couleurs.

Une règle Héraldique nous interdit de superposer certaines couleurs c'est pourquoi le payrle bleu est entouré de blanc. Avec le fond rouge du lion on compose un bleu, blanc rouge républicain.

Description héraldique ou blasonnement.

Pendant les jeux, au moyen âge, les hérauts annonçaient, par cette phrase en vieux français, les chevaliers. Cette description au registre de vocabulaire surprenant sera pour Croisy : « *De sinople au pairle abaissé d'azur bordé d'argent, accompagné à dextre d'un arbre d'or, futé de sable et à senestre de trois épis de blé empoignés d'or. Au chef de gueules, au léopard d'or, armé et lampassé d'azur.* ».

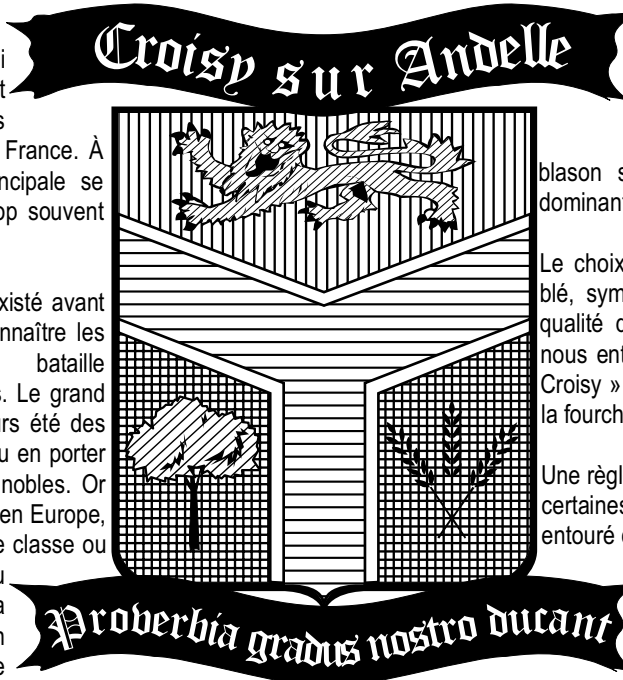
Le "pairle" est dit abaissé, car il devrait aboutir aux coins supérieurs de l'écu à défaut de trouver une pièce héraldique approprié.

Devise.

Pour composer avec la littérature fabuliste et poétique de la famille Prévert, dont un des membres fut maire du village, de l'initiative de Monsieur Vérard pour la mise en place de nombreux proverbes à travers le village et la présence d'une ancienne église d'obédience catholique dans notre village, nous réalisons une devise en latin :

« **PROVERBIA GRADUS NOSTROS DUCANT** », qui se traduit par : « *Les proverbes guident nos pas* ».

Après renseignements auprès des archives départementales, nous avons déposé un dossier à la Direction des Archives de France afin d'avoir l'avis consultatif de la Commission Nationale d'Héraldique. Cette commission se réunit une à deux fois par an.



Or

Communauté de communes des Monts et de l'Andelle

Membres du bureau

ARGUEIL, 370 Habitants, Mairie: 02.35.90.70.28

Le Maire : **Michel Cordonnier**, Né le 21/01/38, Médecin
Les Adjoints : Alain Retzepter, Bruno Gaspard
Conseillers municipaux : Alfred Cottar, Louise Pille, Michel Halot, François Gaurat, Brigitte Goik, Alain Brennetuit, Christophe Foucret, Mathieu Halot.



BEAUVOIR-EN-LYONS, 481 H, Mairie: 02.35.90.71.26

Le Maire : **Dominique Rimbart**, Né le 13/02/56, Agriculteur
Les Adjoints : Odette Lefever, Coralie Philippe, Didier Bachelet.
Conseillers municipaux : Patrick Blot, Philippe Bultel, Odile Cousin, Emmanuel Henriet, Sabrina Vatebled, Jean Drejza.



LA CHAPELLE-SAINT-OUEN, 73 H, Mairie: 02.35.09.15.25

Le Maire : **Claude Drely**, Né le 30/11/35, Retraité
Les Adjoints : Bernard Doublet, Dominique Camus
Conseillers municipaux : Bruno Dubois, Frédérique Camus, Pascal Liard, Nathalie Moroni, Daniel Brion, Guy Faucon



CROISY-SUR-ANDELLE, 525 H, Mairie: 02.35.23.62.02

Le Maire : **Daniel Buquet**, Né le 11/08/46 Technicien
Les Adjoints : Jean-Claude Mayette, James Hellot, Lino de Martin. Conseillers municipaux : Dany Deramoudt, Bernard Sevestre, Bénédicte Barre-Thomas, Michel Queffellou, Jacky Dete, Magali Poisson, Béatrice Leroy, Pierre Bouché, Ginette Tirand, Renée Delaleau, Bernard Byl.



FRY, 137 Habitants, Mairie: 02.35.90.79.09

Le Maire : **François-Mary Noël**, Né le 15/06/41, Retraité
Les Adjoints : Roger Caudron, Roland Luquet
Conseillers municipaux : Xavier Noel, Patrick Dallain, Magali Joly, Marie-France Saille, Valérie Felger, Thierry Delatre, Michel Gaillien, André Duhamel.



HODENG-HODENGER, 205 H, Mairie: 02.35.90.73.03

Le Maire : **Jean Delwarde**, Né le 09/03/25, Retraité
Les Adjoints : Guy Labarre, Dominique Caro, Anne-Marie Hoes. Conseillers municipaux : Jean-Claude Delwarde, Marie-France Levillain, Rémy Latiste, Marie-Josée Hautot, Roger Helly, Philippe Elie, Michel Fillion.



LA FEUILLIE, 1112 Habitants, Mairie: 02.35.90.80.16

Le Maire : **Pascal Legay**, Né le 17/06/63, Conseiller de gestion. Les Adjoints : Claude Bourlard, Michel Godard, Rozenn Dulieu, André Caron. Conseillers municipaux : René Devin, Jacques Biville, Louis Levistre, Claude Butel, Alain Fournier, Jean-Pierre Cirasse, Chantal Cumont, Daniel Cauchy, Christian Zagun, Jérôme Cottar



LA HALLOTIÈRE, 149 Habitants, Mairie: 02.35.09.68.30

Le Maire : **Jean Lesueur**, Né le 26/12/29, Retraité
Les Adjoints : Marc Bellet, Maurice Delestre, Benoit Alleau
Conseillers municipaux : Renée Philippeau, Philippe Defresne, Guy Heurteaux, Philippe Forget, Guylaine Gibaux, Hervé Henry, Richard Bocci



LA HAYE, 266 Habitants, Mairie: 02.35.90.84.34

Le Maire : **François Bigot**, Né le 01/04/50, Professeur
Les Adjoints : Nicole Delatour, Sylviane Rosi
Conseillers municipaux : Hubert Dieudegart, Michel Lefaux, Eric Male, Ghislaine Gervais, Marie-THérèse Breton, Jacky Postel, Serge Auffret, Roland Lefaux.



LE HÉRON, 231 Habitants, Mairie: 02.35.23.60.15

Le Maire : **Robert Chandelier**, Né le 26/05/26, Retraité
Les Adjoints : Geneviève Petit, Jean-Pierre Bisson
Conseillers municipaux : Alexandre Dumont, Michel Carpentier, Mariane Morin, Richard Soyer, Christophe Degoy, Corinne Bournisien, Sophie Leveillard, Françoise Bisson



LE MESNIL-LIEUBRAY, 65 H, Mairie: 02.35.09.98.64

Le Maire : **Jérôme Grisel**, Né le 04/10/63, Agriculteur
Les Adjoints : Anthony Tombette
Conseillers municipaux : Lucien Richard, Arlette Letellier, Pierre Duprey, Lionnel Soulez, Sandie Skowronski, Sylvie Godefroy, Fernand Angot.



MORVILLE-SUR-ANDELLE, 225 H, Mairie: 02.35.90.84.36

Le Maire : **Jacques Mouchard**, Né le 15/05/28, Retraité
Les Adjoints : **Patricia Horville**, Claude Fortier
Conseillers municipaux : Lucien Lhernault, René Duplessis, Jacqueline Gaillard, Jean-Pierre Grain, Jean-Claude Mellier, Raoul Coutard, Jean Tehodang, Jean-Michel Bournisien



NOLLÉVAL, 303 Habitants, Mairie: 02.35.90.83.26

Le Maire : **Jacques Carre**, Né le 09/05/39, Retraité
Les Adjoints : Roland Pannier, Jacqueline Vergriette
Conseillers municipaux : Roger Bourgeois, Christine Georges, Désirée Beaudoin, Odette Delisle, Marie-Thérèse Detœuf, Gérard Gazier, Françoise Buleux, Eric Desforges



MÉSANGUEVILLE, 143 Habitants, Mairie: 02.35.09.23.21

Le Maire : **Gilbert Coutard**, Né le 17/04/52, Ouvrier
Adjoint : Philippe Bourlé
Conseillers municipaux : Serge Lancien, Max Demouchy, Monique Detuncq, Emmanuel Bourlé, Alain Pary, Roger Carolus, Abel Carolus, Jean-Claude Dovin, Michel Tretrelle.



SIGY-EN-BRAY, 563 Habitants, Mairie: 02.35.90.74.62

Le Maire: **Jean-Louis Gantier**, Né le 23/05/45, Entrepreneur
Les Adjoints : christophe Aubuchet, Nicole Lerond
Conseillers municipaux : Jean Henocque, Jean Boulanger, Pierre Cordiere, Serge Perrin, Jocelyne Zampiccolo, Hubert Duval, Stéphane Auger,



SAINT LUCIEN, Mairie: 02.35.09.22.64,

Maire délégué : **Pierre Decanter**, Conseillers municipaux : François Bulteau, Jean-Pierre Letellier, Jacqueline Thévenet.



Les statuts définissant la communauté des 15 communes ci-dessus représentant **4848 habitants** furent votés et approuvés par le SIVOM cantonal d'Argueil et la sous-préfecture courant novembre 2002 se donnant ces 4 compétences :

1) Action de développement économique d'intérêt communautaire

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle et artisanale nouvelles sur le territoire de la c.d.c.

Action de développement économique et touristique : soutien au fonctionnement de l'Office du Tourisme, aménagement, entretien, mise en valeur d'équipements de promotion touristique.

2) Aménagement de l'espace communautaire

Aménagement rural.

Aménagement et entretien d'un réseau de chemins de randonnée pédestre, équestre et cycliste.

3) Sports et culture

Aide au fonctionnement des associations sportives.

Construction, entretien et fonctionnement d'équipement culturel et sportif d'intérêt communautaire.

Participation à des manifestations culturelles intercommunales.

4) Social

Participation, aide aux actions d'assistance aux personnes âgées, aux familles et à l'enfance. Aide aux actions médico-sociales.

L.D.M.

C'est sans conteste une des rues la plus riche en histoire de notre village ; car comme son nom l'indique, elle mène à l' " abreuvoir ", lieu oh! combien vital dans les siècles passés : pour faire boire directement les troupeaux, ou pour s'approvisionner en eau, avec la " tonne ", descendue à reculons dans l'eau par un cheval, et que l'on remplissait avec le " pucheux ".

On l'aborde à une centaine de mètres à l'Ouest du virage central, à l'angle formé, à droite, par la maison de Monsieur et Madame GODEMENT. Cette maison, qu'ils édifièrent eux-mêmes, leur permit d'y transférer définitivement en 1958 leur salon de coiffure, qu'ils avaient ouvert " officiellement " le 8 juillet 1944, bien qu'ils exerçaient déjà quelques jours auparavant, avec bien entendu l'autorisation du Maire M. Henri AUVRAY. Faute de repreneur, les jeunes artisans préférant les lumières de la ville au calme de nos petits villages, ils ont cessé leur activité en mars 1988.

Commençons son parcours en logeant la place publique qui est maintenant le cadre de la plupart de nos rassemblements, festivités et manifestations ; mais cette disposition est récente : c'est en 1965 que la municipalité achetait l'herbage de Monsieur Henri ROSE et le jardin de Madame Marie-Thérèse CHEMIN, après une longue période agitée de procès, recours, cassation, expropriation, qui dura 4 ans ; ce qui permettait enfin aux Croisyllais de posséder leur propre espace.

Jusqu'alors, les fêtes annuelles avaient lieu dans des herbages que des particuliers mettaient gracieusement (pas toujours) à la disposition de tous.

Dans la partie basse, on y édifia le gymnase Henri AUVRAY en 1968.

En continuant, sur la droite, se dresse l'incontournable Immeuble VILLEMAIRE, que beaucoup nomment encore ainsi, bien qu'il appartienne depuis quelque temps à la SCI La Varangue. Il est connu aussi comme la maison FILLEUL, qui était précédemment propriété de la scierie BISIAUX.

Franchissons justement le Pont de la Scierie, qui enjambe le Chemin de Fer, et nous distinguons sur la droite la Ferme du Manoir, très belle propriété qui s'enorgueillit de posséder un des plus beaux colombiers de la région, du XVI^{ème} siècle.

En face du pont, l'entrée de la Brosserie Leclerc-Noël, fief de la famille DEGRUMELLE, qui assure avec toute la réussite que l'on sait la pérennité de ce site industriel à l'origine imprécise mais située probablement vers la fin du 18^{ème} siècle ;

nous y reviendrons plus en détail quand sera évoquée l'impasse de la Chute.

Sachons qu'il y avait là une filature, à laquelle a succédé une scierie, puis la fabrique des selles de vélo PEARL de M. FILLEUL, remplacée par l'usine de mécanique de précision AMCA, qui a passé la main pour quelques années à PLASTEL, avant de devenir la Brosserie.

En continuant notre promenade, bordée par le virage à droite, se trouve la maison de notre artiste local, Monsieur Roland HIBERT, et de son épouse Anny.

Je profite de cette occasion pour adresser nos plus vives félicitations à M. HIBERT qui, déjà titulaire de très nombreuses récompenses amplement justifiées, vient dernièrement d'être honoré au plus haut niveau national.

Il a en effet reçu, et, excusez du peu, sous la coupole, le prix Achille Fould-Stirbey, décerné par l'Académie des beaux-arts.

Il faut savoir que ce prix, très ancien, datant de l'époque Napoléonienne, représente pour les artistes peintres, ce qu'est le Goncourt pour les écrivains. Encore bravo M. HIBERT, merci pour CROISY, car sans nul doute votre réussite rayonne sur notre petit village et sur BELBEUF votre commune natale.

Immédiatement après, la première maison, sur la gauche, accueillit le dernier sabotier de CROISY Monsieur DUPRESSOIR.

Enfin nous atteignons la dernière maison, qui est une des 3 seules résidences secondaires

de CROISY, étroitement liée à la pêche car elle accueillit nombre de passionnés et de gardes rivière.

Au début du siècle dernier, Monsieur DUVAL, le propriétaire, la céda à la famille POL ROGER avec une clause bien particulière : la vente comprenait l'âne de la maison qui devait y séjourner jusqu'à la fin de ses jours et dont il fallait prendre soin ; ce qui fut fait.

M. TOUTAIN était le régisseur des propriétés, et M. LEFEVRE le garde-pêche. Ensuite le garde-pêche fut M. GUILBAUT, qui n'occupa fort heureusement ce poste qu'une saison car sinon son amour excessif des truites, qui n'étaient pas prélevées tout à fait dans les règles de l'art, eut mis à mal les réserves de l'Andelle.

M. SOUDAY lui succéda, de 1930 à 1965, et à sa disparition c'est sa fille Antoinette LECOQ qui assura l'intérim pendant 2 ans assistée de Monsieur MULAT le garde de Perriers, avant que M. Norbert CARTIER ne prit à son tour le poste pour une dizaine d'années.

Enfin l'on aboutit à l'abreuvoir ; aujourd'hui l'empierrement est envasé et un remblaiement quelque peu maladroit favorise la prolifération d'herbe, dénaturant son aspect traditionnel, mais le lieu continue néanmoins à être utilisé par deux des derniers herbagers de notre village, Jean-Mi et Marcel, qui perpétuent cette vieille tradition en venant encore s'y approvisionner en eau pour leurs bêtes. D.B.



Des remarques nous ayant été faites, ça et là, sur le coût élevé de l'eau dans notre commune, il nous paraît nécessaire d'y donner une réponse explicite.

1. la gestion de l'eau à Croisy.

Rappelons tout d'abord que la commune de Croisy est adhérente au **Syndicat d'Eau et d'Assainissement de La Haye**. Ce Syndicat regroupe les communes, en plus de Croisy, de : La Haye, Elbeuf, Le Héron, Morville, La Feuillie (pour une petite partie) et Vascoeuil. Comme tel, c'est le syndicat qui a la responsabilité de la **gestion de l'eau et de l'assainissement**. La commune y est représentée par deux délégués titulaire : le Maire, J. C. Mayette et un délégué suppléant P.Bouché, élus par le conseil en 2001.

2. Les comparaisons.

Rappelons ensuite que le prix de l'eau recouvre les quatre éléments constitutifs suivants :

- L'abonnement soit 17.00 €
- L'eau potable soit 1.20 € par M³
- L'assainissement soit 2.75 € par M³
- La redevance pollution soit 0.5158 € par M³

A titre de comparaison, nous avons pu nous procurer les prix du Syndicat de la Région de Bois l'Evêque, limitrophe de notre région, regroupant huit communes pour un nombre d'habitants sensiblement égal à celui de notre périmètre syndicat et qui donne pour une commune voisine de la nôtre, Ry, (nous prenons Ry parce que cette commune faisant plus de 400 habitants est soumise à la même assiette de calcul de la redevance pollution que Croisy), les coûts suivants :

- L'abonnement soit 21.34 €
- L'eau potable soit 1.13 € par M³
- L'assainissement soit 2.40 € par M³
- La redevance pollution soit 0.5123 € par M³

Bien que ces prix soient légèrement en faveur de Ry, on ne peut considérer que la différence soit discriminatoire pour notre syndicat. D'une façon générale, renseignements pris auprès de la Fédération des collectivités de l'Eau à Rouen, il apparaît que le prix de l'eau à Croisy se situe dans le milieu de la fourchette au plan départemental.

3. Comment s'établissent les prix pour notre syndicat :

3.1.L'eau potable

Les différents frais de fonctionnement, de maintenance et de réparations au captage (assez techniquement lourd à Morville) et dans le réseau (nous avons eu, par exemple, deux fuites importantes à Croisy, l'année dernière), représentent assez exactement 50% du prix de revient, et les autres 50 % sont représentés par les annuités de la dette (remboursements des emprunts) et les amortissements (remboursements des fonds propres).

Une étude chiffrée, réalisée par la perception de La Feuillie, révèle un coût de revient de 1.03 € par M³, ce qui laisse une marge de 1.20 - 1.03 = 0.17 € par M³ pour maintenir une certaine capacité d'autofinancement. (La consommation au niveau syndical est de 100000 M³/an), soit 17 000 €/an.

Les factures d'intervention sont vérifiées par le Syndicat sur la base d'un contrat de trois ans passé avec la SOGEPAB (basée à Gournay), filiale de la Générale des Eaux. Puisque les travaux sont réalisés dans les différentes communes, nous avons demandé à ce que les factures correspondantes, transitent par les communes pour y être vérifiées et visées. Pour ce qui nous concerne nous avons refusé, l'année dernière, deux factures, les travaux réalisés n'étant pas recevables. Dans l'état actuel des choses après avoir fait baisser le prix de 1 Franc=0.15 €, nous ne voyons pas comment nous pouvons encore aller plus bas.

3.2. L'assainissement

La commune de Croisy a décidé de construire une station d'épuration, avec son réseau correspondant, il y a maintenant 25 ans. Nous sommes d'avis qu'une station d'épuration est une avancée urbanistique indéniable. Seule la commune de Nolléval nous a rejoint depuis peu dans ce système dit collectif. D'autres communes environnantes refusent le collectif, nous pensons qu'elles ne vont pas dans le sens du progrès et de la protection de l'environnement, même si le collectif est plus cher que l'individuel. Les coûts se décomposent de la façon suivante (moyenne des 10 dernières années):
- Frais de fonctionnement, maintenance et réparations : 19 250 €. Ceci donne pour un volume d'assainissement moyen de 13 400 M³/an un prix de revient au M³ de 1.43 €.

Ayant pu nous livrer récemment à des comparaisons avec d'autres types de contrats de trois sociétés différentes, nous sommes arrivés à la conclusion que le contrat de fonctionnement, de maintenance et de réparations que nous avons passé, avec la Générale des Eaux est un bon contrat à des conditions compétitives.

- Annuités d'emprunts et amortissements (base annuelle) 15 250 €.
- Ceci donne par M³, 1.14 €.

Le total de ces deux paramètres donne 1.43 € + 1.14 € = 2.57 €, alors que la facturation aux abonnés est de 2.90 €.

Il y a donc une légère marge positive de 0.33 Euros par M³, soit 0.33 X 13.400 = 4 422 €/an.

Comme pour l'eau potable, nous ne sommes pas d'avis de répercuter cette marge aux abonnés pour les deux raisons majeures suivantes :

- Nous avons commandé des travaux sur le chemin de fer le long de l'Andelle en raison d'infiltrations pluviales importantes (il faudra financer en partie ces travaux, au-delà des subventions obtenues)

- Nous avons envisagé, pour des raisons de manque de capacité de la présente station et de rejets (effluents) non conformes aux normes européennes à venir (en principe en 2005), de remplacer cette station. La aussi il faudra pouvoir financer en partie, malgré les subventions, un investissement considérable. De façon à être parfaitement édifiés, sur la gestion de l'eau, nous avons demandé qu'un groupe de travail soit formé au niveau syndical (La commune de Croisy y sera représentée).

4.La Redevance Pollution.

La loi sur l'eau votée en 1997, par le Parlement a modifié les règles de calcul de cette taxe déjà ancienne. Cette redevance qui a été sensiblement augmentée, s'applique aux communes dès lors qu'elles atteignent le nombre de 400 habitants.

Comme Croisy a dépassé ce cap en concomitance avec la nouvelle loi, la redevance pollution s'est appliquée à plein pour nous.

L'assiette de calcul est assez complexe, mais disons pour simplifier que la redevance augmente avec le nombre d'habitants et diminue avec le volume d'eau potable consommé et non le volume d'eau assaini (cette règle nous paraît d'ailleurs assez étrange).

Après vérification de ce calcul qui répétons le est assez complexe, nous avons pu mettre en évidence que la redevance calculée par l'Agence de l'Eau était trop élevée. C'est pourquoi vous avez vu récemment que la redevance qui vous était facturée était passée, en diminution, de 0.87 € à 0.5158 €.

Une nouvelle loi sur l'eau est en préparation. Tout le monde ignore quel impact elle pourra avoir sur notre commune. En attendant, sauf à voir augmenter significativement le volume d'eau potable consommée à Croisy (Plus d'habitants ?), nous ne voyons pas comment nous pourrions échapper à cette taxe ou de la voir encore diminuer.

5. Conclusions.

Ceci est un peu technique, ceci est un peu long et peut-être un peu difficile à comprendre, mais nous ne voyons comment expliquer les chiffres sans entrer dans le détail de leur élaboration.

Le prix de l'eau potable est parfaitement dans la moyenne, celui de l'eau assainie un peu élevé, cela tient à la faible taille de la commune et à sa configuration géographique. Le signataire de l'article se tient à disposition pour plus amples explications.